

**DECISION n°2/2025**

**OBJET** : signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et « Dessine-moi la lune »

**LE PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation,

VU les statuts de la Caisse des Ecoles,

VU le projet de la Réussite Educative,



**CONSIDERANT** la nécessité de signer un contrat avec « Dessine-moi la lune » pour la mise en place d'action d'Art-thérapie.

**DECIDE**

**D'AUTORISER** le programme de Reussite Éducative à mettre en place des ateliers d'Art-thérapie pour l'année 2025.

**PRECISE** la mise en place de 2 ateliers :

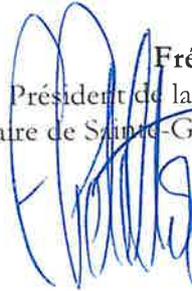
- le mercredi entre le 8 janvier et le 12 juin 2025, soit 19 séances d'une durée 1h30, de 13h30 à 15h, pour un montant de 3 040 € (TTC) = élèves élémentaire
- le mercredi entre le 8 janvier et le 12 juin 2025, soit 19 séances d'une durée 1h30, de 15h15 à 16h45, pour un montant de 3 040 € (TTC) = élèves collègue

**PRECISE** la participation aux frais de déplacement de l'intervenante, le matériel et le temps de préparation sont inclus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place des ateliers.

**INDIQUE** que les crédits nécessaires (soit 6 080 € TTC), seront inscrits au budget du Programme de Réussite Éducative.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

  
**Frédéric PETITTA**  
Président de la Caisse des Ecoles  
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

